

# Lettre *aux élus*

N° 31 - OCTOBRE 2012



## ENERTERRE innove contre la précarité énergétique

S'adressant à des familles en situation de précarité énergétique, les premiers chantiers « Enerterre » ont été menés en juillet et en août 2012 à Saint-André-de-Bohon, Marchésieux et Doville. Ces chantiers consistent à réhabiliter des maisons en terre (enduits, isolation...). Cette expérimentation s'inscrit dans le cadre du Plan Climat Energie Territorial du Parc. Une des originalités de cette action est de s'appuyer sur la création d'un Système d'Echange Local (SEL) dont l'objectif est de favoriser les transactions non monétaires : journées de travail, préparation de repas, transport de personnes, mise à disposition de matériel, chacun crédite son compte selon ses possibilités et ses compétences.

Cette première expérience montre la richesse des liens créés entre des personnes parfois isolées, et valide les itinéraires techniques choisis pour l'amélioration thermique des logements.

En 2013, ce projet, soutenu par la Fondation de France, le ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, le Conseil régional et l'ADEME de Basse-Normandie, devrait être étendu à une quinzaine de chantiers.

Gageons que cette expérimentation enrichissante inspire d'autres territoires !

### Hervé Houel,

Membre du Bureau du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin

[www.parc-cotentin-bessin.fr](http://www.parc-cotentin-bessin.fr)

## Besoin d'aide ?

### Une convention pour le climat

Déclinaison de son Plan Climat Énergie Territorial, le Parc propose aux communautés de communes de s'engager dans une « Convention Climat ». Ce document a été élaboré en partenariat avec le Syndicat Mixte du Cotentin et le Pays du Bessin au Virois, également investis dans cette démarche.

#### Une convention, 4 axes d'engagement :

- l'éco-responsabilité des agents (éco-gestes quotidiens, ...)
- le patrimoine de la communauté de communes (isolation des bâtiments, maîtrise de l'éclairage public, ...)
- le territoire de la communauté de communes (filière bois énergie, approvisionnement local des cantines scolaires, lutte contre la précarité énergétique, ...)
- transition vers un Agenda 21.

Il s'agit d'un **engagement volontaire** des communautés de communes, qui consiste à mettre en valeur les pratiques déjà réalisées et à proposer de nouvelles actions parmi les 50 proposées.

#### Un appui technique et financier

La convention permet de bénéficier d'un appui technique et d'un appui financier

avec une **subvention de 80 %** du montant de l'action, plafonnée à 5 000 € par communauté de communes entre mai 2012 et décembre 2014.

La Convention Climat constituera le volet « énergie/climat » des Agenda 21 des communautés de communes de La Haye-du-Puits et de Sèves-Taute, qui pourraient être signataires de la convention dès le 4<sup>e</sup> trimestre 2012.

A ce jour la Convention Climat a été présentée à 9 communautés de communes, dont 5 pourraient s'engager dès cette année.



Pour en savoir +  
Denis LETAN - 02 33 71 61 99  
[dletan@parc-cotentin-bessin.fr](mailto:dletan@parc-cotentin-bessin.fr)



### A noter dans vos agendas : pique-nique géant

à la Maison du Parc  
le dimanche 26 mai 2013

Dépôt légal : septembre 2006  
Édition trimestrielle - Tirage : 2000 ex. - ISSN papier : 1290-3442  
Directeur de publication : Rolande BRÉCY  
Directeur de rédaction : Bénédicte DUPARD

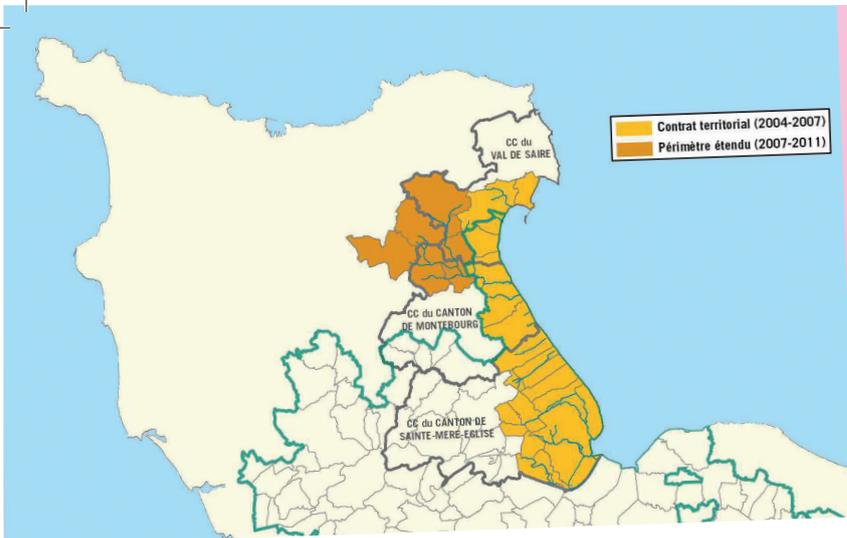
© P n r des Marais du Cotentin et du Bessin  
Crédits photo : © S. Mahaux (PnrMCB), t.Houyel, C. Guillemette, N. Portier.  
Sources cartographie : BD CARTO® - © IGN - 2010 - AESN.  
Imprimé sur du papier certifié PEFC avec des encres végétales  
Imprimeur Handi Print - Groupe Lecaux - Tourlaville



Parc  
naturel  
régional  
des Marais du  
Cotentin et du Bessin

UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI





## Que fait le Parc ?

### Côte Est, un contrat pour l'Eau

Le 1<sup>er</sup> juin 2004 était lancé le contrat territorial de la côte Est du Cotentin, démarche visant la préservation et l'amélioration de la ressource en eau et des milieux naturels sur 24 communes. Outils créés par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et animés par le Parc, le contrat territorial (2004-2006) et les deux contrats globaux qui lui ont succédés (2007-2011), ont permis de formaliser, au moyen d'un programme d'actions, l'engagement des acteurs de ce territoire (communes, intercommunalités, chambres consulaires, associations...).

Après l'intégration du volet portuaire de Saint-Vaast-la-Hougue et une extension du périmètre au bassin versant de la Sinope, cette opération s'est achevée le 31 décembre 2011.

Le Parc a réalisé le bilan final des contrats en septembre dernier. Avec plus de **89 % engagés** (11 119 415 €) sur les 12 489 500 € du programme prévisionnel, il s'avère très positif pour la réalisation de travaux en assainissement et sur les milieux aquatiques.

Parmi les principales actions menées, on peut citer :

- **5 stations d'épuration** créées et une station réhabilitée,
- **30 km** de réseaux d'assainissement créés ou réhabilités,
- **18 entreprises** (métiers de bouche, garages, campings) ont réalisé des travaux de mise aux normes (bac à graisse, déboureur déshuileur) ou de raccordement au réseau d'assainissement,
- **177 km de fossés** et cours d'eau de marais entretenus par les associations syndicales,
- **155 km de cours d'eau** sur le bassin versant de la Sinope, en cours de restauration,
- **9 ouvrages hydrauliques** restaurés pour une gestion fine des niveaux d'eau dans les marais arrière-littoraux,
- plus de **100 tonnes de macrodéchets** collectés sur les plages.

Les contrats de la côte Est ont constitué une opportunité unique pour des petites collectivités rurales, de faire émerger une approche globale et concertée de la gestion de l'eau.

NB : le Parc restituera les résultats du bilan auprès des élus et partenaires d'ici la fin d'année.

**Pour en savoir +** Parc des Marais - Clément NALIN, chargé de mission côte Est - 02 33 71 61 90

Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin - Siège administratif - 17 rue de Cantepie - 50500 LES VEYS

Tél. 02 33 71 61 90 - Fax. 02 33 71 61 91 - info@parc-cotentin-bessin.fr - www.parc-cotentin-bessin.fr

## D'autres l'ont fait !

### Des artistes en résidence... de terre et béton

*Témoignage de Anne Hébert, Présidente de la communauté de communes Sèves-Taute*

Associer un artiste utilisant le béton (Nadine Portier) et un professionnel de la terre (Laurent Bouyer) pour réaliser une oeuvre commune, tel était l'objet de ce projet.

« L'accueil de cette résidence d'artistes sur notre communauté de communes, avec pour support un thème en lien avec les caractéristiques de notre patrimoine bâti a permis de mieux comprendre les ressentis des habitants sur ces matériaux. La terre comme le béton comportent des a priori et cette approche a contribué au changement de regard.

La participation des citoyens (ateliers scolaires, portes ouvertes...) à la co-construction de cette oeuvre a été un élément marquant. Elle a entraîné une dynamique plus globale d'animation culturelle du territoire, des jeunes, des associations culturelles, des bibliothèques, de la commission patrimoine. Toutes et tous ont apporté à leur manière une contribution en lien avec les artistes pour la réussite de ce projet.

Aujourd'hui, il reste une trace concrète de cette expérience dans le paysage, représentée par ces colonnes de terre et de béton, symbolisant la diversité et la coopération. Elles sont totalement adoptées par la population et sont devenues la marque de notre identité. Nous envisageons donc de poursuivre cette expérience pour essaimer sur le territoire de nouvelles oeuvres co-construites en terre et en béton. Depuis cette rencontre avec la résidence d'artistes, notre territoire n'est plus tout à fait le même, il s'est enrichi d'un symbole culturel fort ».



Les cinq colonnes de la diversité s'élèvent aux abords de l'Etang des Sarcelles à Saint-Martin-d'Aubigny.

Accompagné par le Parc, ce projet fait partie des neuf retenus à l'échelle régionale dans l'appel à projet de la DRAC « Territoires ruraux - Territoires de culture » et qui le finance à plus de 70 %.

**Pour en savoir +** Parc des Marais - Erwan PATTE, chargé de mission patrimoine culturel - 02 33 71 61 97

## Décisions d'élus

Extrait des décisions des bureaux (14 mai, 3 sept.) et du comité syndical (3 sept.)

- **Fonds de sauvegarde terre-chaume** 12 dossiers : sur les communes de Vestly, Raids, Marchésieux, Graignes-Mesnil-Angot, Montmartin-en-Graignes, Marchésieux, Brévands, Saint-Germain-sur-Sèves, Périers, Rauville-la-Place pour une aide totale de 24 286 € (montant global de travaux de 161 861 €).
- **Politique culturelle** 2 dossiers : aide de 669,66 € (budget 3 348,31 €) pour la fête médiévale au château de Colombières de l'Association des Compagnons de Formigny et aide de 1 000 € (budget 35 194 €) pour la 6<sup>e</sup> édition « l'Oreille du marais » à Graignes-Mesnil-Angot de l'Association « La Maison du Son ».
- **Valorisation du patrimoine** : remise en état des éléments d'interprétation des 4 sentiers de découverte de la Communauté de Communes de Lessay pour un montant total d'aide de 3 461,28 € (montant de travaux de 6 922,56 € HT).
- **Politique événements et communication** 1 dossier : aide de 1 000 € (budget estimé à 25 855 €) pour le 4<sup>e</sup> festival « Mange ta soupe ! ».
- **Politique marais communaux** : amélioration du rassemblement des animaux du pré-parc existant sur la commune de Picauville pour une aide totale de 1 626,26 € (représentant un montant de travaux de 3 252,51 €).
- **Plan de gestion du bocage** 1 dossier : 500 m de linéaire de haie replantée sur la commune de Marchésieux représentant une aide totale de 4 250 €.
- **Mouvement de personnel** : départ de Sandrine PLANTARD, assistante secrétariat et accueil, le 31 août 2012.

